



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST MATHIEU DE TREVIER

JEUDI 7 MAI 2020 - 19H00

Séance n°2020/03

L'An Deux Mille Vingt

et le **septième** jour du mois de **mai** à **19h00**

à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **trente-avril** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire,

Mme Isabelle POULAIN, M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Mme Christine OUDOM donne pouvoir à Mme Bernadette MURATET ;

M. Patrick COMBERNOUX donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

M. Robert YVANEZ donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

M. Antoine FLORIS donne pouvoir à Mme Muriel GAYET-FUR ;

M. Sylvain MAHDI donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Philippe CHAVERNAC donne pouvoir à M. Luc MOREAU ;

Mme Valérie SAGUY donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL ;

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à M. Luc MOREAU,

Mme Sandrine DAVAL donne pouvoir à Mme Muriel GAYET-FUR ;

M. Jean-François VILLA donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

Mme Fouzia MONTICCIOLO donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

M. Patrice ROBERT donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN ;

Mme Patricia BOESCH donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Rémi GERBAUD donne pouvoir à Mme Bernadette MURATET.

Membre absent :

Mme Julie DOBRIANSKY - Mme Annie CABURET - M. Christian GRAMMATICO -

Etaiement également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services ;

Mme Carole DESCAN, chef équipe pôle finances.

~~~~~

***M. le Maire commence la séance par ces quelques mots :***

***« Lorsque j'étais enfant devant chez nous il y avait un banc des sénateurs et il y avait une personne, M. Bancillon, qui disait à chacune de ses phrases on est là pour tout voir ».***

***Personne n'aurait imaginé vivre çà. Nos vies ont été bouleversées.***

***Le gouvernement a procédé à des ordonnances pour le second tour des élections soit juin 2020 ou jusqu'à l'automne.***

***Le gouvernement avait prévu de voter le budget jusqu'au 31 juillet. Le faire le plus tôt pour accompagner l'activité économique.***

***Madame COSTERASTE va vous présente le ROB et le budget.***

***Avant, deux éléments à porter à votre connaissance:***

- Il y a trois semaines, j'ai téléphoné à M. TROCELLIER pour voir comment se rassembler.***  
***Il a été décidé de se réunir par tiers avec possibilité de deux procurations pour chacun d'entre nous.***
- D'après les ordonnances du gouvernement ; le ROB et le budget peuvent faire l'objet d'une seule discussion puis le vote suivra après la présentation.***

***La séance est non ouverte au public.***

***Maintien des mesures de distanciation, les tables ont été désinfectées ainsi que les stylos, mise à disposition de matériel (gants et solution). Le conseil municipal doit montrer l'exemple dans cette situation délicate.***

***Le 11 mai arrive très vite : confinement et déconfinement avant l'été. On suit l'évolution au jour le jour***

***Préparer rentrée scolaire, reprise vie sociale.***

***Nous avons la chance d'avoir eu peu de cas dans la commune, information donnée par les services de l'état.***

***La volonté des trévisois est de retrouver une volonté de se réunir, de mouvement et de se soigner.***

***Pas de vacance du conseil municipal afin de voter le budget pour de ne pas arrêter les chantiers dès le déconfinement.***

***Les agents communaux, durant 2 mois ont été présents, beaucoup en télétravail.***

***Une des missions a été le secours aux personnes fragilisées, âgées, malades ce qui a été fait avec la plus grande discrétion.***

***Je remercie l'ensemble des services municipaux.***

## **2020/05-00 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : M. Luc MOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**■ VOTE :**

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**VOTE A L'UNANIMITE****2020/05-01 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales****AFFAIRES GENERALES**

† Rapporteur : M. le Maire

† Rapport informatif

- ✓ Signature d'un marché accord cadre à bon de commande pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la société **IMPACT IMPRIMERIE** - 483, ZAC des Vautes – 34980 St Gély du Fesc pour l'impression et la livraison du bulletin municipal.

| Première période   |                    | Toute période      |                    |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Montant Minimum HT | Montant Maximum HT | Montant Minimum HT | Montant Maximum HT |
| 5.000,00 € HT      | 25 000,00 € HT     | 5.000,00 € HT      | 25 000,00 € HT     |

**D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)**

† Rapporteur : M. Luc MOREAU

† Rapport informatif

- ✓ DIA n°20M0005 – terrain/maison – 310 Chemin du Gouletier– cadastré AC222
- ✓ DIA n°20M0006 – terrain/maison – 1599 Route de Mende – cadastré BA36 BA37 BA46
- ✓ DIA n°20M0007 – terrain/maison – 4 rue des Wisigoths – cadastré AN142
- ✓ DIA n°20M0008 – terrain /maison - 553 rue des écoles – cadastré AE274;
- ✓ DIA n°20M0009 – terrain – 58 Cami del Ausselo – cadastré AK36 AK37
- ✓ DIA n°20M0010 – terrain/maison – 32 rue des Avants –cadastré AK350
- ✓ DIAn°20M001 1– terrain/maison – 73 allée des Lambrusques –cadastré AK309
- ✓ DIA n°20M0012 –terrain /maison – 77 allée des Lambrusques – cadastré n°AK268
- ✓ DIA n°20M0013 – terrain/maison – 184 chemin des Pinèdes – cadastré n°AN188
- ✓ DIA n°20M0014 – terrain/maison – 225 rue des Aramons– cadastré AK 95
- ✓ DIA n°20M0015 – terrain – 90 impasse de Pourols – cadastré AR132
- ✓ DIA n°20M0016 – terrain – 6 allée du Boulidou – cadastré AR134
- ✓ DIA n°20M0017 – terrain /maison - 00 chemin du Boucher – cadastré AN252
- ✓ DIA n°20M0018 – terrain/maison – 1 impasse des Carignans – cadastré AN168
- ✓ DIA n°20M0019 – terrain/maison – 1016 chemin de la Ville –cadastré AI323 AI325 AI326
- ✓ DIAn°20M0020 – terrain/maison – 1599 route de Mende –cadastré BA36 BA37 BA46
- ✓ DIA n°20M021 –terrain /maison – 145 avenue des Côteaux de Montferrand – cadastré AI87.

Le droit de préemption n'a pas été exercé.

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, AFFAIRES GENERALES, INTERCOMMUNALITE et ACTIVITE ECONOMIQUE**

Face à la crise sanitaire du COVID-19, la loi d'urgence promulguée le 22 mars 2020 reporte la date limite d'adoption des budgets locaux au **31 juillet 2020**.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 prévoit : « *l'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.* »

## **2020/011 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020**

† **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**

† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne lieu à un vote. Le ROB est annexé à la présente.

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Vu le règlement intérieur du conseil municipal en date du 23 juin 2014 et notamment son article 21,

Il est proposé à l'assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. Lionel TROCELLIER intervient sur le montant des travaux de la salle de danse qui n'ont pas fait l'objet d'un marché ou d'une réflexion et qui apparaisse au DOB.**

**M. J.M SOUCHE répond qu'un marché n'a pas lieu jusqu'à 90.000 € de travaux. La règle de 3 consultations a été faite. Deux ont répondu et pris la meilleure offre.**

**Mme Patricia COSTERASTE rajoute que l'on a anticipé le budget afin de démarrer les travaux au plus vite.**

**On peut dépenser les 7/12 du budget de l'année précédente (par chapitre) avant le vote du budget 2020.**

**Dès lundi les entreprises pourront démarrer.**

**M. Lionel TROCELLIER rajoute que l'on aurait pu attendre la fin du confinement, il n'y avait pas d'urgence.**

**M. le Maire intervient que depuis le 15 mars, je ne suis pas dans le calcul des élections. L'exécutif fonctionne auprès des tréviésois et des entreprises.**

**M. Lionel TROCELLIER : nécessité de soutenir les associations du village : précision sur cette enveloppe porte sur le remboursement des adhérents mais il y a aussi les évènements annuel qui n'ont pas eu lieu. Aussi, le manque par rapport au montant des fluides.**

**Mme Patricia COSTERASTE répond le montant de la subvention a été augmenté pour compenser le règlement des fluides.**

**M. Nicolas GASTAL précise que toutes les associations qui paient leurs fluides ne se plaignent pas juste une.**

**M. Lionel TROCELLIER, cette subvention exceptionnelle pour le remboursement des adhérents domiciliés sur la commune, peut mettre en difficulté l'association qui a de nombreux adhérents hors commune.**

**Mme Patricia COSTERASTE répond que les recettes de la commune proviennent des impôts des tréviésois. L'association peut demander aux communes environnantes de participer aussi.**

**La commune est un bourg centre, ce problème doit aussi être traité au niveau de l'intercommunalité. On ne peut pas rembourser toutes les familles, l'intercommunalité doit faire un effort.**

**M. Lionel TROCELLIER répond que le tissu associatif devrait plus être aidé par l'intercommunalité ce qui n'est pas le cas.**

**Cette mesure est trop discriminatoire pour les associations.**

**Mme Patricia COSTERASTE intervient les associations ne sont pas en difficultés. Si elles veulent aider les adhérents hors commune elles font leur propre choix. Une aide exceptionnelle va être votée pour le foyer rural pour leurs 60 ans ainsi que pour le foot pour leurs 50 ans.**

**C'est un travail quotidien, nous sommes en contact avec les associations et elles viennent vers nous s'il y a un problème.**

**M. le Maire, chaque adjoint dans leur délégation est en contact avec les associations.**

**Aucune association n'est en difficultés de trésorerie.**

**Lors du conseil communautaire, les maires m'ont interpellé à ce sujet et ont bien compris la démarche.**

**C'est idem pour les écoles, par rapport aux enfants du Triadou, si on veut un budget solidaire, il faut prendre des mesures.**

**L'intercommunalité ne pourra pas gérer tous les équipements sportifs des autres communes.**

**Il faut gérer cette commune, je suis satisfait de voter un budget d'investissement d'une commune de 10.00 habitants.**

**Merci à toutes les personnes qui s'occupent de ces associations.**

**M. Lionel TROCELLIER intervient sur le choix de la construction de la tribune aux Champs noirs. Il semble que ce ne soit pas une priorité, la priorité est sanitaire, vestiaires en nombre insuffisants.**

**Vous indiquez aussi que cette tribune sera couverte par du photovoltaïque (combrière ou toiture de 800 m<sup>2</sup>).**

**Mme Patricia COSTERASTE répond que les marchés doivent être honorés.**

**Attribution de subvention, délais à respecter.**

**Marché de 2017, arrive à échéance, soit on fait dans les délais soit on est pénalisé.**

**M. le Maire, dossier des Champs Noirs date de 10 ans.**

**Depuis 2017, 3 présidents au foot.**

**Le dossier vous ne le connaissez pas du tout car dessous la tribune, aménagement d'une buanderie, de rangement plus espace mairie pour libérer la place pour deux vestiaires.**

**M. TROCELLIER on en parle depuis 2 ans.**

**Je ne comprends pas que vous fassiez l'innocent. Sur le ROB, d'il y a deux ans, on en parle. Dans toutes les assemblées du foot, le projet est discuté.**

**A ce jour, nous autorisons l'association à utiliser des vestiaires de la halle afin de pallier à ce manque de vestiaires.**

**M. Lionel TROCELLIER intervient sur la pose de panneaux photovoltaïques sur la tribune. Intégrer orientation des toitures des bâtiments lors de la construction de nouveaux équipements en tenant compte de cet aspect.**

**Mme Patricia COSTERASTE : beaucoup de paramètres à prendre en compte.**

**Une discussion s'engage entre les avantages et inconvénients de l'installation d'ombrières ou de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et sur la couverture de certains bâtiments communaux.**

**20H00 – applaudissement pour le personnel soignant.**

**M. Lionel TROCELLIER intervient sur le rachat de foncier : mazet BASTET et propriété SERRE. Il n'est pas contre acheter du foncier au centre village mais de préserver le Mazet (bel ouvrage à l'entrée du village) et non d'en faire un parking.**

**M. le Maire, deux opportunités foncières sont proposées à la commune.**

- **Propriété BASTET, projet de parking de 25 places près des commerces (entrée et sortie chemin des vignes)**
- **Propriété SERRE, projet commerce de proximité. Rapprocher les producteurs des consommateurs (on l'a bien vu durant cette pandémie)**
- **Plus de m<sup>2</sup> de disponible sur l'avenue Louis Cancel pour des commerces de bouche.**
- **Installer un marché quotidien et non hebdomadaire.**
- **Derrière la propriété, grand espace pour parking et animations.**

**A ce jour, achat du foncier, puis un groupe de travail sera mis en place avec l'ass. des Pro. de la commune et différents partenaires.**

**M. Luc MOREAU intervient qu'au vu de la crise sanitaire, développer ce genre de lieu d'achat est une alternative au déplacement en supermarché et rapprochement lieu de vie.**

**M. Lionel TROCELLIER évoque l'achat d'une estrade. La CCGPSL ne prend plus à sa charge la livraison mais aide toujours les communes pour le prêt de matériel.**

**M. Nicolas GASTAL : trop de demande refusée.**

**M. Le Maire, il vaut mieux que la CCGPSL aide les petites communes qui n'ont pas les moyens d'acheter du matériel. Mutualisation du matériel, on peut prêter l'estrade comme on le fait avec les barrières beaucarioises.**

## **2020/0012 Affectation du résultat du budget M14**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE  
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2019 du budget M14 se résume dans le tableau suivant :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>DEFICIT</b> | <b>EXCEDENT</b>     |
|----------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------------|
| Réalisé 2019                           | 3 782 228,59    | 4 772 235,99    |                | 990 007,40          |
| Résultat de Fonctionnement 2018        |                 | 146 779,78      |                | 146 779,78          |
| <b>Résultat de Fonctionnement 2019</b> |                 |                 |                | <b>1 136 787,18</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>DEFICIT</b> | <b>EXCEDENT</b>     |
| Réalisé 2019                           | 3 838 317,80    | 4 256 414,13    |                | 418 096,33          |
| Résultat d'investissement 2018         |                 | 1 317 528,42    |                | 1 317 528,42        |
| Restes à réaliser 2019                 | 1 465 412,00    | 64 779,77       |                |                     |
| <b>Résultat d'investissement 2019</b>  |                 |                 |                | <b>1 735 624,75</b> |
| Résultat cumulé                        | 9 085 958,39    | 10 557 738,09   |                |                     |

Il est proposé d'affecter le résultat du budget principal de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte « 002 » (excédent reporté) pour un montant de 136 787,18 € ;
- L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte « 001 » (solde d'exécution positif reporté) pour un montant de 1 735 624,75 € ;
- L'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 1 000 000,00 €.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>■ VOTE :</b><br/><i>Votants : 24</i><br/><i>Pour : 20</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 4</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Aucune observation**

### **2020/0013 Vote du budget (M14)**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE  
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal M14 2020.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>■ VOTE :</b><br/><i>Votants : 24</i><br/><i>Pour : 20</i><br/><i>Contre : 4</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A LA MAJORITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Mme Patricia COSTERASTE explique qu'il y aura une décision modificative ultérieurement pour les 60.000 afin de les répartir aux associations; les dossiers sont à l'étude.**

### **2019/0014 Vote des taux d'imposition**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE  
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Aucune augmentation des taux n'étant envisagée, il est proposé de voter les taux suivants:

- ⇒ *Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %*
- ⇒ *Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %*
- ⇒ *Taxe d'habitation : 15,40 %*



**■ VOTE :**  
*Votants : 24*  
*Pour : 24*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Aucune observation**

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h20

~~~~~

Le secrétaire,  
M. Luc MOREAU.

Procès- verbal – conseil municipal du 7 mai 2020

Les membres,

|  |          |  |  |
|--|----------|--|--|
|  | Patricia |  |  |
|--|----------|--|--|

|                                |                           |                             |                          |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Jérôme LOPEZ</b>            | <b>COSTERASTE</b>         | <b>Jean-Marc SOUCHE</b>     | <b>Christine OUDOM</b>   |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Patrick COMBERNOUX</b>      | <b>Rémi GERBAUD</b>       | <b>Luc MOREAU</b>           | <b>Muriel GAYET-FUR</b>  |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Nicolas GASTAL</b>          | <b>Robert YVANEZ</b>      | <b>Antoine FLORIS</b>       | <b>Sylvian MAHDI</b>     |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Philippe CHAVERNAC</b>      | <b>Valérie SAGUY</b>      | <b>Marguerite BERARD</b>    | <b>Sandrine DAVAL</b>    |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Jean-François VILLA</b>     | <b>Fouzia MONTICCIOLO</b> | <b>Julie DOBRIANSKY</b>     | <b>Annie CABURET</b>     |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Isabelle POULAIN</b>        | <b>Patrice ROBERT</b>     | <b>Christian GRAMMATICO</b> | <b>Lionel TROCELLIER</b> |
|                                |                           |                             |                          |
| <b>Magalie TRAUMAT-BARTHEZ</b> | <b>Bernadette MURATET</b> | <b>Patricia BOESCH</b>      |                          |
|                                |                           |                             |                          |